PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Sécuritest

N° D'IMPRIMÉ T 01335601

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire total	21/10/2026	26000386

FONCTIONS CONTRÔLÉES

Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

DÉFAILLANCES CONSTATÉES

Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire)

3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux AVD

Défaillances mineures :

6.1.1.g.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis C, AR

6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés AVD

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S091T095

(9)RAISON SOCIALE : SARL A.C.T.E. SARL

(3) COORDONNÉES : 56, ROUTE DE CORBEIL
91360 VILLEMOISSON SUR ORGE
Tél : 01 69 51 11 11 - Fax : 01 69 51 06 29

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 091T1345

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GX-622-MK (F)	21/01/2026	12/06/2024

Marque	Désignation commerciale
RENAULT	MASTER

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF1MA000472577612	N1	CTTE

Type / CNIT	Energie
MAFM00M06W3143K3T0	GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

KILOMÉTRAGE RELEVÉ

52923

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		-1.1 m/km		
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :		0 %		7 %
Forces verticales :		1372 daN		828 daN
Frein de service				
Forces de freinage :	429 daN	465 daN	306 daN	297 daN
Déséquilibre (<20%) :		8 %		3 %
Forces de freinage (efficacité) :	429 daN	465 daN	306 daN	297 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) : 68 %				

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 22 %

Émissions à l'échappement

Opacité des fumées(0.53 m-1) C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1

Feux de croisement (-3 % à -0.5 %) : -1.0 % -1.1 %